

## Collège Victor Hugo du Centre - Programme pluriannuel de restructuration - Participation de la Ville - Convention avec le Département

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Le Collège Victor Hugo du Centre fait l'objet d'une restructuration complète.

Compte tenu de l'importance des travaux à effectuer dans ce collège, estimés à 65 millions de francs TTC, le Département a établi un programme sur quatre années.

Malgré cela, la participation de la Ville de Besançon fixée à 40 % du montant HT des travaux reste très lourde. C'est pourquoi il est proposé une convention qui permettrait à la Ville d'échelonner sa participation sur une période de sept ans.

C'est ainsi que la Ville de Besançon versera au Département une participation annuelle forfaitaire et non révisable de 2 500 000 F pour les exercices 1989 à 1994 inclus (soit 6 versements). Au titre de l'année 1995, le dernier versement, théoriquement de 2 650 000 F sera réajusté en plus ou en moins en fonction du coût définitif réel des travaux qui auront eu lieu de 1989 à 1992.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de participer financièrement à la réalisation de ce programme,
- autoriser M. le Député-Maire à signer la convention de financement à intervenir avec le Département,
- voter au budget supplémentaire de l'exercice courant un complément de crédit de 500 000 F au chapitre 903.2/136.89012 service 33000 pour parfaire le financement au budget 1990 de la participation Ville pour les années 1989 et 1990 qui s'élève à 5 000 000 F,
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 903.2/136.89012 service 33000 des budgets 1991 à 1995.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est un contrat qui va se répercuter pendant la durée des travaux et même au-delà puisque nous avons obtenu du Conseil Général que notre participation soit étalée plus facilement dans nos propres budgets. Il est possible que des textes nouveaux introduisent dans le fonctionnement des collèges une moindre participation des collectivités locales, mais ce sera sur une durée de dix ans, donc cela ne gênera pas ce contrat que nous voulons passer avec le Conseil Général sur sept années, de 1989 à 1995.

**M. VIALATTE** : Un commentaire et une question. Je ferai un commentaire sur l'action du Conseil Général comme je l'ai fait tout à l'heure, pour dire que 65 MF c'est plus de deux fois le montant total du coût du CLA sur la ZAC Louise Michel, c'est un effort budgétaire considérable, et la question que je voulais poser, c'est sur la part de la Ville parce que vous parlez de sept exercices budgétaires à raison de 2,5 MF, on n'arrive pas aux 40 % du total ?

**M. TOURRAIN** : Simplement c'est un constat, je découvre qu'on a trouvé un autre banquier, c'est le Conseil Général si j'ai bien compris ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui.

**M. TOURRAIN** : Pourquoi pas ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien sûr.

**M. TOURRAIN** : Ils sont gentils comme tout.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Exactement et on les en remercie.

**M. TOURRAIN** : Ce n'est pas la peine de les critiquer à tout bout de champ...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais je ne les critique nullement Monsieur TOURRAIN. Pour répondre à M. VIALATTE, en fait il y a 65 MF de travaux mais le Conseil Général va récupérer du Conseil Régional pour les locaux qui seront affectés au Lycée Pasteur, un certain crédit qu'il met dans le réaménagement du collège du Centre. Donc, on s'arrange entre Conseil Général, Conseil Régional et Ville de Besançon pour qu'effectivement les travaux de 65 MF ne soient pas 65 MF puisqu'il y a une recette qui vient en diminution.

**M. VUILLEMIN** : Je voulais aussi préciser que les 65 MF sont prévus TTC, c'est-à-dire toutes taxes comprises alors que les 40 % de la participation de la Ville sont sur un montant hors taxes. Donc il y a là aussi une différence.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il y a déjà, oui, une différence. Merci de cette précision.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.